

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 septembre 2006 à 20h00 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1  
 Denis Gravel, délégué à l'administration - district #2  
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3  
 Robert Beauchamp, délégué au transport - district #4  
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

ANNIVERSAIRE DU MOIS:           3 septembre: Chantal Pilon  
   10 septembre: Alexander Tomeo

FÊTE LÉGALE DU MOIS:   4 septembre: Fête du Travail

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 7 et 14 août 2006
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 août 2006

#### ADMINISTRATION

- 4.- Ajustement de taxes/autorisation
- 5.- Avis de motion/règlement 289-5-06 amendant le règlement 289-88 relatif au traitement des élus municipaux de Pointe-Calumet
- 6.- Ministère des Affaires municipales et des régions/indicateurs de gestion 2005/dépôt
- 7.- Dépôt du budget cumulatif au 31 août 2006

#### LOISIRS

- 8.- 51<sup>e</sup> Groupe Scout de Pointe-Calumet/levée de fonds/autorisation

#### VOIRIE

- 9.- Avis de motion/règlement 298-1-06 amendant le règlement 298-90 relatif à l'installation et/ou raccordement des services d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 10.- Travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup> Avenues et la 39<sup>e</sup> Rue/adoption de la soumission
- 11.- Travaux de remplacement du réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et de réfection - rue André-Soucy et 54<sup>e</sup> Avenue/retenu #2/autorisation de paiement
- 12.- Drainage - 32<sup>e</sup> Avenue/soumissions par invitation/autorisation

URBANISME

- 13.- Adoption/règlement 419-1-06 amendant le règlement 419-05 autorisant l'usage « communautaire 3 – garderies » à l'intérieur de la zone R X -112 qui deviendra la zone R-1 113 de la réglementation d'urbanisme applicable au territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet, afin de permettre l'implantation d'un Centre de la Petite Enfance, et abrogeant le règlement 418-05

HYGIÈNE

- 14.- Contrôle biologique des moustiques à Pointe-Calumet en 2007/demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

SÉCURITÉ

- 15.- Pompiers à temps partiel/démissions/acceptation  
 16.- Pompiers à temps partiel/nomination  
 17.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/honoraires professionnels en architecture/autorisation de paiement  
 18.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/certificat de paiement #1/ autorisation  
 19.- Parole à l'auditoire  
 20.- Levée de la séance

06-09-194

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
 et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-09-195

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 14 AOÛT 2006

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
 et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE les procès-verbaux des 7 et 14 août 2006 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-09-196

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2006

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
 et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les comptes à payer au 31 août 2006 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES/AUTORISATION

06-09-197

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D' AUTORISER la directrice générale à effectuer les ajustements de taxes à recevoir pour le mois d'août 2006, à savoir :

Août 2006

Eau	907,81
Ordures	829,13
Droits sur les mutations	<u>16 640,00</u>
Total :	18 376,94 \$

A D O P T É E À L ' U N A N I M I T É

06-09-198

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 289-5-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT 289-88 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE POINTE-CALUMET

QUE le conseiller, Denis Gravel, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine assemblée, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 289-88 relatif au traitement des élus municipaux de Pointe-Calumet.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS/  
INDICATEURS DE GESTION 2005/DÉPÔT

La Directeure générale, Madame Chantal Pilon, dépose au Conseil municipal, l'indicateur de gestion pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005, conformément à l'article 17.6.1 de la Loi sur le Ministère des Affaires municipales et des Régions, et l'Arrêté du ministre en date du 21 mai 2004.

DÉPÔT DU BUDGET CUMULATIF AU 31 AOÛT 2006

La directrice générale, Mme Chantal Pilon, dépose au conseil municipal le budget cumulatif au 31 août 2006, suivant les dispositions de l'article 176.4 du Code Municipal du Québec.

06-09-199

51<sup>E</sup> GROUPE SCOUT DE POINTE-CALUMET/LEVÉE DE FONDS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D' A U T O R I S E R l'organism e le 51<sup>e</sup> Groupe Scout à circuler dans les rues

de Pointe-Calumet les 21 et 22 octobre 2006, afin d'effectuer une levée de fonds en ramassant les bouteilles et les cannettes vides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-09-200

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 298-1-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT 298-90 RELATIF À L'INSTALLATION ET/OU RACCORDEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

QUE le conseiller, Jean-Guy Lafaille, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine assemblée, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 298-90 relatif à l'installation et/ou raccordement des services d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet, en modifiant l'article 7 concernant le branchement des services d'égouts pluviaux.

06-09-201

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LES 61<sup>E</sup>, 62<sup>E</sup>, 63<sup>E</sup> AVENUES ET LA 39<sup>E</sup> RUE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'exécution des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup> Avenues et la 39<sup>e</sup> Rue;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC.	810 793,28 \$
CONSTRUCTION ANOR (1992) INC.	813 775,63 \$
MHJ EXCAVATION INC.	885 512,23 \$
LES EXCAVATIONS PANTHÈRE INC.	893 893,93 \$
ASPHALTE BÉTON CARRIÈRES RIVE-NORD INC.	925 489,99 \$

ATTENDU QUE la soumission de la firme BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC., au montant de 810 793,28\$, s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE la soumission de la firme BERNARD SAUVÉ EXCAVATION INC., au montant de 810 793,28 \$, pour l'exécution des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et travaux d'égout pluvial sur les 61<sup>e</sup>, 62<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup> Avenues et la 39<sup>e</sup> Rue, soit adoptée, le tout conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-09-202

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE RÉFECTION - RUE ANDRÉ-SOUCY ET 54<sup>E</sup> AVENUE/RETENUE #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER le paiement des décomptes progressifs RET #2 (TICQ et municipal), au montant de 54 006,23\$ toutes taxes incluses, à la firme Construction Infrabec Inc., relativement à la libération de la balance de la retenue effectuée dans le cadre des travaux de remplacement du réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et de réfection – rue André-Soucy et 54<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-09-203

DRAINAGE – 32<sup>E</sup> AVENUE/SOUMISSIONS PAR INVITATION/  
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Chantal Pilon, à demander des soumissions par invitation, dans le cadre des travaux de drainage sur la 32<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-09-204

ADOPTION/RÈGLEMENT 419-1-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT 419-05  
AUTORISANT L'USAGE « COMMUNAUTAIRE 3 – GARDERIES » À  
L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RX-112 QUI DEVIENDRA LA ZONE R-1 113  
DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME APPLICABLE AU  
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET, AFIN DE  
PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE LA PETITE  
ENFANCE, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 418-05

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le règlement numéro 419-1-06 amendement le règlement 419-05 autorisant l'usage « communautaire 3 – garderies » à l'intérieur de la zone RX -112 qui deviendra la zone R-1 113 de la réglementation d'urbanisme applicable au territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet, afin de permettre l'implantation d'un Centre de la Petite Enfance, et abrogeant le règlement 418-05, soit adopté.

QUE l'avis public du règlement numéro 419-1-06 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 419-1-06

AMENDANT LE RÈGLEMENT 419-05 AUTORISANT L'USAGE  
« COMMUNAUTAIRE 3 - GARDERIES » À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RX-112  
QUI DEVIENDRA LA ZONE R-1 113 DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME  
APPLICABLE AU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET  
AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE LA PETITE  
ENFANCE, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 418-05

---

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 novembre 2005, un règlement en vertu de l'article 98 de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'article 4 du règlement 419-05 de façon à reporter la date d'émission du permis au 11 octobre 2007;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la session du 14 août 2006;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1 : L'article 4 du règlement numéro 419-05 est modifié et se lit comme suit :

« Article 4 :

Le présent règlement cesse d'avoir effet si aucun permis de construction pour un Centre de la Petite Enfance n'est émis sur les lots décrits à l'article 1, avant le 11 octobre 2007. »

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice  
générale

06-09-2005

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES À POINTE-CALUMET EN 2007/DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

ATTENDU QUE le virus du Nil occidental est toujours présent dans la région de la Municipalité de Pointe-Calumet, et que des indices positifs de sa présence se manifestent dans notre région depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la population de Pointe-Calumet montre une grande inquiétude par rapport aux dangers que représente le virus du Nil occidental et que notre conseil municipal a le mandat d'agir en conséquence;

ATTENDU QUE la présence de moustiques vecteurs de ce virus sur le territoire de Pointe-Calumet constitue un risque important et inquiétant;

ATTENDU QUE notre conseil recherche une solution sans dommage pour toutes les composantes de l'environnement en préconisant l'utilisation du biopesticide *Bacillus thuringiensis var. israelensis (B.t.i.)* reconnu par votre ministère comme sécuritaire;

ATTENDU QUE notre conseil, à la demande de sa population, entend procéder à un programme de contrôle biologique préventif à même les ressources financières de la municipalité, et ce sans frais pour votre ministère ou tout autre organisme gouvernemental;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec entend intervenir qu'en situation d'urgence contrairement à notre mandat d'agir à titre préventif;

ATTENDU QUE le programme que nous envisageons a déjà été réalisé et éprouvé pour son efficacité en vue de diminuer le niveau de risque;

ATTENDU QU'une partie du parc d'Oka, limitrophe à Pointe-Calumet, est un écosystème hautement producteur des espèces de moustiques potentiellement vecteurs de la maladie;

ATTENDU QUE l'application d'un programme de contrôle biologique demande l'émission d'un certificat d'autorisation de votre ministère, nécessitant l'approbation des autorités du parc d'Oka;

ATTENDU QUE la réglementation du parc d'Oka ne permet pas au gestionnaire du parc de produire l'autorisation nécessaire;

ATTENDU QUE le programme de mesure préventive mise de l'avant par notre municipalité profitera indirectement à minimiser les risques pour les milliers d'utilisateurs du parc;

ATTENDU QUE notre conseil municipal entend agir de façon responsable et éviter les risques de poursuites légales en raison de notre inaction face à la demande de notre population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, d'adopter une mesure d'exception et d'autoriser l'application de *B.t.i.* sur une partie du territoire du parc d'Oka.

DE demander aux municipalités limitrophes, soit, les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, Oka et la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, d'appuyer la Municipalité de Pointe-Calumet dans sa démarche auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POMPIERS À TEMPS PARTIEL/DÉMISSIONS/ACCEPTATION

06-09-206

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER les démissions suivantes :

Monsieur Stéphane Durocher, en tant que pompier à temps partiel, effective le 4 septembre 2006;  
Monsieur Patrick Vadeboncoeur, au poste de lieutenant, effective le 11 septembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POMPIERS À TEMPS PARTIEL/NOMINATION

06-09-207 Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

DE nommer, Monsieur Serge Maillé au poste de « capitaine » pour le Service des incendies de Pointe-Calumet. Cette nomination est effective à partir du 11 septembre 2006, et pour une période probatoire d'un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-09-208 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE /  
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE/AUTORISATION  
DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 820,26 \$ à Monsieur François Grenon, architecte, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie (facture #1438).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-09-209 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE /  
CERTIFICAT DE PAIEMENT #1/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 265 330,30 \$ à la firme Construction Jarco Inc., lequel représente le certificat de paiement #1, dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

06-09-210 Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
et APPUYÉ par Marie-C laude G . Prud'H om m e

Q U 'À 20h50, la séance soit levée.

A D O P T É E À L ' U N A N I M I T É

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice  
générale